



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 08 NOVEMBRE 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/11-07-78

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG) –
CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 5

Délégations : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le premier novembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (04) :

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Mme Josette JERPAN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL

Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON-SERICHARD

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2024/11-07-78
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE
(Sy.MEG) – CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Madame Ornella KINDEUR expose par courrier du 19 septembre 2024, le Sy.MEG a informé la Ville que le réseau électrique de la zone de Sainte-Elise est proche de la saturation et que pour faire face aux besoins croissants d'électricité des usagers du secteur des travaux de renforcement du réseau doivent être réalisés.

C'est pourquoi, dans le cadre du programme des Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), le Sy.MEG propose la création d'un poste de dimension 5.00 x 5.00 mètres qui serait implanté à Sainte-Elise sur la parcelle AZ 559, propriété de la commune de Petit-Canal.

Pour mener à bien ces travaux, la ville et le Sy.MEG doivent signer une convention.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Sy.MEG datant du 19 septembre 2024,

Considérant la nécessité de renforcer le réseau électrique de la ville de Petit-Canal,

Considérant la nécessité pour la ville de conventionner avec le Sy.MEG afin de renforcer son réseau électrique,

Oui l'exposé de Madame Ornella KINDEUR,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

1. **D'APPROUVER** la convention entre la ville et le Sy.MEG
2. **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour tous actes liés à cette opération.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 08 Novembre 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (04) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241108-BMNA2024110778-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Elodie PITON-SERICHARD

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet